Duplicata

GREFFE

DU

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CHARTRES

BP 229

28004 CHARTRES CEDEX

TEL 02.37.84.00.25

MINITEL 08.36.29.22.22 - FAX 02.37.84.02.75

R E C E P I S S E D E D E P O T

SOPREMECA (SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE)

11 RUE DU LUXEMBOURG
ST PIAT
28130 MAINTENON

V/REF : YM/SM 01.12347
N/REF : 62 B 43 / A-2487

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHARTRES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 30/11/2001, SOUS LE NUMERO A-2487,

COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR
CHANGEMENT DE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/09/2001

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOPREMECA (SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE)
SOCIETE ANONYME
11 RUE DU LUXEMBOURG
ST PIAT
28130 MAINTENON

R.C.S CHARTRES 806 220 430 (62 B 43)

LE GREFFIER



SOPREMECA
SOCIETE DE PRECISION MECANIQUE

Société Anonyme au Capital de 121.207 €
Siège Social: 11, rue du Luxembourg - 28130 Saint Piat
R.C.S. Chartres B 806 220 430

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 14 Septembre 2001 à $11^{H}00$

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Siège d'Hurel-Hispano Meudon, à la suite de la convocation adressée à chacun de ses Membres.

Sont présents

M. Roger SOLARI	Administrateur
M. Gilles BOUCTOT	Administrateur
M. Christian KNAPP, représentant HUREL-HISPANO MEUDON	Administrateur

Formant, avec M. Jean-Pierre NERENHAUSEN, absent excusé, la totalité du Conseil d'Administration.

Assistent à la séance

M. Jacky LARDEAU	Directeur de l'établissement
Alain FOURNIER	Directeur Technique HUREL-HISPANO MEUDON

1) <u>Démission et Cooptation d'un administrateur</u>

Monsieur Roger SOLARI rappelle que Monsieur Jean-Pierre NERENHAUSEN, Président-Directeur Général de SOPREMECA, a mis fin le 31 juillet 2001 à l'ensemble de ses fonctions au sein du groupe HUREL-HISPANO-MEUDON. Le conseil à l'unanimité décide alors de coopter Monsieur Alain FOURNIER, qui l'accepte, au poste d'Administrateur de SOPREMECA, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre NERENHAUSEN, démissionnaire de ses fonctions d'administrateur et de Président de SOPREMECA.

2) <u>Nomination du Président</u>

Monsieur Roger SOLARI propose alors au Conseil de nommer Monsieur Alain FOURNIER aux fonctions de Président. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui témoignent.

3) <u>Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 avril 2001</u>

Le procès-verbal est approuvé.

4) <u>Questions diverses</u>

<u>Fixation des pouvoirs du Président-Directeur Général</u>

Le projet de délibération suivant est soumis au vote des administrateurs :

Monsieur Alain FOURNIER, en qualité de Président, assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société, il la représente dans ses rapports avec les tiers, il est investi des pouvoirs les plus étendus qui lui sont conférés par la loi pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Toutefois, Monsieur Alain FOURNIER ne peut, sans autorisation expresse du Conseil d'Administration, aliéner ou hypothéquer les biens immobiliers de la Société, prendre ou céder toute participation dans toutes Sociétés et autres personnes morales françaises ou étrangères. Dans la limite de ces pouvoirs, le Président peut constituer tous mandataires spéciaux avec faculté de délégation.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, Monsieur Alain FOURNIER s'abstenant.

Le procès-verbal de la réunion est adopté "séance tenante" par le Conseil d'Administration.
Le Conseil donne à cet effet tous pouvoirs à son Président avec faculté de subdéléguer.

* * * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à $11^{H}30$.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Alain FOURNIER
Président Directeur Général

